



Assemblée générale

Documents officiels

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

374^e séance

Lundi 23 novembre 2015, à 10 heures
New York

Président : M. Seck (Sénégal)

*En l'absence du Président, M. Percaya (Indonésie),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 10.

Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
Nous nous réunissons aujourd'hui en séance spéciale
pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec
le peuple palestinien, conformément aux dispositions de
la résolution 32/40 B en date du 2 décembre 1977.

J'ai l'honneur et le plaisir d'accueillir
S. E. M. Mogens Lykketoft, Président de l'Assemblée
générale; S. E. M. Jan Eliasson, Vice-Secrétaire général
et représentant du Secrétaire général; S. E. M. Matthew
Rycroft, Président du Conseil de sécurité; S. E. M. Riyad
Mansour, Observateur permanent de l'État de Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies et
représentant du Président palestinien Mahmoud Abbas
à la présente séance; S. E. M. Amrith Rohan Perera,
Représentant permanent de Sri Lanka et Président
du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques
israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple
palestinien et des autres Arabes des territoires occupés;
et M. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux
affaires politiques.

Je souhaite également la bienvenue aux
représentants des États Membres, des organisations
intergouvernementales et des organisations de la société
civile, et à tous ceux qui ont accepté l'invitation du
Comité à cette séance spéciale.

Nos remerciements tout particuliers vont à
M. Brad Parker, Responsable international des activités
de sensibilisation et avocat de Défense des enfants
International, qui a aimablement accepté l'invitation du
Comité à la présente séance pour donner lecture d'un
message au nom des organisations de la société civile
s'occupant de la question de Palestine.

Qu'il me soit permis à présent de faire une
déclaration au nom du Comité pour l'exercice des droits
inaliénables du peuple palestinien.

À l'occasion de cette célébration anticipée de
la Journée internationale de solidarité avec le peuple
palestinien, marquée le 29 novembre, remettons-
nous en mémoire la signification de cette Journée.
La date du 29 novembre a été choisie pour la Journée
internationale de solidarité avec le peuple palestinien
en raison de ce qu'elle signifie pour le peuple palestinien.
Le 29 novembre 1947, l'Assemblée générale a adopté la
résolution 181 (II), connue par la suite sous le nom de
résolution sur le partage, qui prévoyait la création en
Palestine d'un État juif et d'un État arabe, Jérusalem

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

15-38694(F)



Document adapté

Merci de recycler



étant placée sous un régime international spécial comme *corpus separatum*. L'État d'Israël a vu le jour l'année suivante. L'État de Palestine est désormais occupé et se voit refuser les mêmes droits que ceux dont jouit l'État d'Israël, y compris le droit à l'autodétermination et le droit à l'indépendance et à la souveraineté nationales.

Aujourd'hui, 68 ans après l'adoption de la résolution 181 (II), nous sommes témoins d'une crise grave sur le terrain, une fois de plus. Comme l'a dit à juste titre le Vice-Secrétaire général, Jan Eliasson, au cours de son dernier exposé au Conseil de sécurité,

« cette crise n'aurait pas éclaté si les Palestiniens avaient un semblant d'espoir quant à l'avènement d'un État palestinien viable, s'ils avaient une économie à même de leur offrir des emplois et des perspectives d'avenir, ou s'ils avaient plus de contrôle sur leur sécurité et les procédures juridiques et administratives dont dépend leur vie quotidienne – bref, s'ils ne vivaient pas toujours sous une occupation asphyxiante et humiliante qui dure depuis près d'un demi-siècle. » (S/PV.7540, p. 2)

De fait, la matrice de l'occupation continue de s'étendre dans le territoire palestinien. En dépit des appels répétés de la communauté internationale à Israël pour qu'il cesse d'étendre ses colonies de peuplement illégales en Cisjordanie occupée et à Jérusalem-Est, il continue de le faire, en contravention avec l'article 49 de la quatrième Convention de Genève, à laquelle sont parties Israël comme la Palestine. L'applicabilité de la quatrième Convention de Genève dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, a été confirmée de façon récurrente par de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, ainsi que par la Conférence des Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève, dont la dernière réunion a été tenue en décembre dernier. De plus, au titre de l'article 8 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, auquel a adhéré cette année l'État de Palestine, le transfert, direct ou indirect, par la Puissance occupante, d'une partie de sa population civile dans le territoire qu'elle occupe est défini comme crime de guerre.

Des autoroutes réservées aux Israéliens coupent à travers la Cisjordanie occupée, séparant les villes et villages palestiniens les uns des autres. Le droit civil israélien est appliqué aux colons en Cisjordanie occupée, tandis que les Palestiniens sont soumis au droit militaire israélien. Tandis que les colons israéliens

en Cisjordanie occupée ont le plaisir de nager dans des piscines en été, les Palestiniens souffrent de pénuries d'eau potable. Au XXI^e siècle, nous ne devrions pas avoir à faire à un système dans lequel un groupe bénéficie d'un traitement de faveur par rapport à un autre. Les frictions entre colons israéliens illégaux et résidents palestiniens locaux conduisent souvent à une violence indue, qui provoque blessures et victimes, comme nous l'avons vu récemment. Gaza est également souvent qualifiée de prison à ciel ouvert, puisque ses accès au monde extérieur sont bloqués par la terre, la mer et les airs. Le terme de prison n'est probablement pas celui qui convient, puisque les prisons ont un toit, l'électricité et l'eau courante, et qu'on y sert des repas. La plupart des 150 000 foyers et plus qui ont été détruits durant la guerre de 2014 n'ont pas été reconstruits, et nombreux sont ceux qui restent sans abri. Les pénuries d'électricité perturbent le quotidien de 1,8 million d'habitants, handicapant les hôpitaux et les usines de retraitement des eaux usées et de désalinisation. Plus de 90 % de l'eau de Gaza est impropre à la consommation humaine. Le taux de pauvreté atteint le chiffre vertigineux de 40 %.

C'est la raison pour laquelle il faut une solution à deux États – deux peuples jouissant des mêmes droits dans leur propre pays –, l'État pleinement indépendant, contigu et prospère de Palestine, coexistant en paix aux côtés d'un État d'Israël sécurisé. L'histoire nous enseigne qu'un voisin mécontent est un voisin menaçant. La liberté des Palestiniens est la sécurité des Israéliens. Qui dit débouchés pour les Palestiniens dit tranquillité pour les Israéliens. Le développement de l'économie palestinienne, c'est la croissance de l'économie israélienne. Un lauréat du prix Nobel d'économie a déclaré notoirement que développement et liberté étaient synonymes. Le peuple palestinien doit être libéré d'une occupation, d'une discrimination et d'un joug inhumains.

Si le 29 novembre est la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, c'est en fait un jour symbolique pour le peuple israélien aussi puisque la résolution 181 (II) a conduit à la naissance de son État. En cette occasion solennelle, revenons à l'esprit de la résolution 181 (II) : deux États pour deux peuples, et des arrangements permettant l'accès aux lieux saints de Jérusalem aux peuples de toutes religions.

L'Organisation des Nations Unies, dont est issue la résolution 181 (II), porte une responsabilité permanente jusqu'à ce que la question de Palestine soit réglée dans tous ses aspects. Aujourd'hui, notre comité

renouvelle son appel à tous les États Membres et autres membres de la communauté internationale, pour qu'ils prennent leur part à l'effort visant à permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables.

J'ai maintenant l'honneur de donner la parole au Président de l'Assemblée générale, M. Mogens Lykketoft.

M. Lykketoft, Président de l'Assemblée générale (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien de l'organisation de la présente séance spéciale.

Je m'associe à la déclaration que vient de prononcer le Président par intérim.

Je félicite le Comité pour les activités qu'il a menées cette année en vue de sensibiliser l'opinion à la situation dans le territoire palestinien occupé et aux conditions qu'endure le peuple palestinien.

Il y a 40 ans que l'Assemblée générale a créé le Comité, et ce, parce qu'à ce moment-là, aucun progrès n'avait été accompli en vue de l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables. Ces droits comprennent le droit à l'autodétermination sans ingérence interne, le droit à l'indépendance et à la souveraineté nationales et le droit au retour dans les foyers d'où il a été déplacé.

Aujourd'hui, alors que nous célébrons la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, ces droits n'ont toujours pas été honorés. Les principes clefs de l'Organisation des Nations Unies, à savoir l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la guerre, l'égalité des droits et l'autodétermination des peuples, continuent d'être violés. En outre, l'Assemblée générale a maintes fois affirmé l'applicabilité de la quatrième Convention de Genève au territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. L'Assemblée a également confirmé à de nombreuses reprises le caractère illégal des colonies israéliennes implantées dans le territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est. C'est pourquoi je suis vivement préoccupé par la poursuite de l'expansion des colonies de peuplement, la démolition de foyers palestiniens, la révocation des droits de résidence et l'expulsion et le déplacement de nombreuses familles palestiniennes de Jérusalem-Est en violation du droit international.

J'ai vu et entendu parler de tout cela lors de ma visite dans les territoires palestiniens occupés en février de l'année dernière, en ma qualité de Président du

Parlement danois. De telles actions ne contribuent pas à la paix. Au contraire, elles sont devenues un obstacle majeur et ne servent qu'à exacerber les tensions.

Je suis également profondément préoccupé par la gravité de la situation humanitaire dans la bande de Gaza après la guerre de l'été 2014, comme cela a été clairement décrit dans sa déclaration par le Président par intérim. Les efforts déployés pour faire face à cette catastrophe humanitaire, reconstruire les maisons et les vies de milliers d'habitants touchés par cette guerre de 51 jours ont été très lents. Il faut se pencher d'urgence sur la question du blocus et du non-respect des engagements pris par les donateurs.

Et cette année, la Journée de solidarité se déroule alors que Jérusalem et Cisjordanie ont été récemment le théâtre d'une escalade de la violence. La vague de violence continue sur l'ensemble du territoire palestinien occupé. C'est pourquoi je demande instamment à toutes les parties concernées de mettre fin à la violence et de respecter scrupuleusement le droit international.

Je tiens également à souligner combien il importe de respecter le statu quo historique des lieux saints, notamment Al-Haram al-Charif.

J'exhorte tous les dirigeants israéliens et palestiniens à désamorcer les tensions et à s'abstenir de tout acte de provocation, d'incitation et de tout discours incendiaire.

Dans ce contexte et compte tenu du niveau incroyable d'instabilité dans la région, il faut trouver une solution durable à ce conflit de longue date. L'occupation du territoire palestinien doit cesser sans plus tarder, ouvrant ainsi la voie à la création d'un État de Palestine vivant côte à côte avec l'État d'Israël, dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières reconnues sur la base des lignes de 1967.

Le 30 septembre 2015, nous avons hissé le drapeau de l'État de Palestine, ici même au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York. Il s'agissait là d'une reconnaissance symbolique et opportune de la contribution apportée par le peuple palestinien à la solution de nos défis communs. Mais c'était aussi un rappel de la nécessité urgente d'un règlement pacifique sur le terrain. J'espère donc que la communauté internationale redoublera d'efforts pour parvenir à un règlement et que les efforts déployés par le Conseil de sécurité seront fructueux cette année. Les initiatives diplomatiques du Quatuor, qui a réaffirmé son engagement à appuyer activement un règlement

juste, global et durable du conflit israélo-palestinien, sont les bienvenues et doivent se poursuivre. J'invite les deux parties à reprendre des négociations sérieuses dans le cadre d'un calendrier préétabli.

Pour dire les choses simplement, le peuple palestinien a trop attendu. À l'occasion du soixante-dixième anniversaire mémorable de l'Organisation, rappelons-nous les idéaux de paix, d'unité et de droits de l'homme qui son au coeur de la Charte des Nations Unies. Et que ces idéaux suscitent en nous une nouvelle dynamique qui nous permettra de trouver une solution durable au long conflit israélo-palestinien.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'Assemblée générale de son importante déclaration. Le Comité lui est reconnaissant pour la façon dont il a dirigé les travaux l'Assemblée pour faire face à la situation dans le territoire palestinien occupé et dans l'ensemble du Moyen-Orient.

J'ai maintenant l'honneur de donner la parole au Vice-Secrétaire général, M. Jan Eliasson.

Le Vice-Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je vais prononcer la déclaration suivante au nom du Secrétaire général, actuellement en déplacement.

« L'année dernière, l'Assemblée générale a déclaré 2014 Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien. L'Assemblée s'est focalisée sur la question de Palestine et misé sur des espoirs grandissants au moment où la communauté internationale allait enfin mettre un terme à ce conflit de longue date si lourd de conséquences pour de nombreuses régions du monde. Tout d'abord, Et pourtant, un an plus tard et plus d'un an après le dernier conflit catastrophique à Gaza, la sécurité et l'espoir dans la bande de Gaza et en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, sont au plus bas.

Les activités illégales de peuplement et les actes de violence des colons se poursuivent sous nos yeux. Les démolitions de structures palestiniennes ont continué, notamment les démolitions punitives. Ces politiques et ces mesures contredisent clairement les intentions déclarées du Gouvernement israélien de s'engager vers une solution à deux États.

Ces dernières semaines, les tensions et la violence entourant les lieux saints situés dans la vieille ville de Jérusalem ont donné au conflit une

dimension religieuse dangereuse et troublante. Lors de ma visite dans la région le mois dernier, j'ai insisté sur la nécessité de préserver le statu quo au mont du Temple/esplanade des Mosquées, dans le respect des accords conclus entre Israël et la Jordanie et eu égard au rôle particulier joué par S. M. le Roi de Jordanie en sa qualité de Gardien des lieux saints.

Je me réjouis des assurances répétées du Premier Ministre Nétanyahou, à savoir qu'Israël n'a aucune intention de modifier le statu quo. Cet engagement doit s'accompagner de mesures visant à calmer la situation et à rétablir la confiance.

Au cours de la vague de violence actuelle, nous avons été témoins d'attaques odieuses, d'agressions au poignard et de fusillades qui ont causé d'immenses souffrances parmi les Israéliens et les Palestiniens. Je condamne ces attaques et tous les actes de violence.

Il est crucial, à ce moment délicat, que les dirigeants des deux parties jouent un rôle constructif en vue de régler le conflit. Les deux parties doivent rejeter les déclarations publiques incendiaires qui ne font qu'aggraver une situation déjà tendue et instable.

Conscient des problèmes de sécurité auxquels Israël est confronté, je rappelle néanmoins aux autorités israéliennes que l'emploi d'une force excessive ne fait qu'alimenter la colère et la frustration. J'invite les services de sécurité israéliens à faire preuve de la plus grande retenue. Celui vaut en particulier pour l'utilisation de la force létale.

Il est très clair que les Palestiniens sont profondément frustrés par une occupation qui dure depuis près de 50 ans. Les Israéliens quant à eux ont très peur pour leur sécurité. Du fait de l'absence de perspectives politiques propices à la réalisation de la solution des deux États, la situation pourrait s'aggraver et échapper à tout contrôle. La communauté internationale peut et doit s'attacher davantage à mettre fin à cette impasse. Le Quatuor pour le Moyen-Orient doit poursuivre ses efforts afin de préserver la viabilité d'un État palestinien et de créer les conditions d'un retour à des négociations constructives.

Le 29 novembre 2012, l'État de Palestine a rejoint l'ONU en tant qu'État non membre

observateur. Aujourd'hui, 136 pays reconnaissent l'État de Palestine, et son drapeau flotte à l'Organisation des Nations Unies à côté de ceux des États Membres. Mais aujourd'hui les enfants à Gaza ou les Palestiniens de Naplouse et d'Hébron ne ressentent pas les effets de ces avancées diplomatiques. Ce qu'ils ressentent est l'absence totale d'espoir que leur vie va changer pour le mieux et qu'ils seront les citoyens d'un État capable de garantir leur liberté et leur bien-être. En cette Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, réaffirmons notre détermination à réaliser la paix juste dont les peuples d'Israël et de Palestine ont si désespérément besoin et qu'ils méritent. Ce serait aussi une contribution importante et indispensable à la paix et à la sécurité internationales. »

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je remercie le Vice-Secrétaire général d'avoir pris le temps dans son calendrier chargé de participer à cette séance extraordinaire du Comité. Et je voudrais lui demander de transmettre au Secrétaire général les sincères remerciements du Comité pour cet important message et notre appui aux efforts que ce dernier consent personnellement pour promouvoir une solution globale, juste et durable de la question de Palestine.

J'ai maintenant l'honneur de donner la parole au Président du Conseil de sécurité, S. E. M. Matthew Rycroft.

M. Rycroft, Président du Conseil de sécurité, (*parle en anglais*) : Je remercie le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien de m'avoir invité à prendre la parole à la présente séance en ma qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois de novembre.

La situation au Moyen-Orient reste une grande préoccupation pour le Conseil de sécurité, ne serait-ce qu'en raison de l'absence de progrès dans la recherche d'une solution durable au conflit israélo-palestinien. Le Conseil continue de soutenir activement les efforts visant à parvenir à une solution à deux États et demeure pleinement attaché à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, fondée sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, le Mandat de la Conférence de Madrid, notamment le principe de l'échange de territoires contre la paix, la Feuille de route pour la paix au Moyen-Orient et l'Initiative de paix arabe.

Le Conseil continue d'entendre des exposés mensuels du Coordonnateur spécial du Secrétaire

général pour le processus de paix au Moyen-Orient et du Département des affaires politiques, et de tenir des débats publics sur le Moyen-Orient sur une base trimestrielle. Il a eu l'occasion d'entendre directement le Secrétaire général lors d'une réunion d'urgence le 21 octobre, à la suite de sa visite en Israël et dans les territoires palestiniens occupés. Dans une déclaration à la presse le 17 septembre, le Conseil a appelé les parties à faire preuve de retenue, à s'abstenir de tout acte de provocation et de toute rhétorique incendiaire et à maintenir le statu quo historique de Al-Haram al-Charif, en paroles et en actes. Les membres du Conseil ont aussi réaffirmé l'importance du rôle particulier du Royaume hachémite de Jordanie, comme le confirme le traité de paix de 1994 entre Israël et la Jordanie.

Les membres du Conseil sont préoccupés par la persistance de la violence dirigée tant contre les Israéliens que contre les Palestiniens. Ils demandent aux deux parties d'appeler au calme et d'éviter d'aggraver la situation en paroles ou en actes. À cet égard, les membres du Conseil ont exprimé leur profonde préoccupation face aux activités de peuplement menées par Israël à Jérusalem-Est et en Cisjordanie. Plusieurs des membres du Conseil considèrent que ces actes sont illégaux ou illégitimes, estimant qu'ils ne contribuent pas à promouvoir les perspectives de paix et constituent un catalyseur de nouvelles tensions en compromettant la viabilité d'une solution à deux États. Les membres du Conseil appellent au plein respect du droit international.

S'agissant de Gaza, le Conseil s'est réuni le 23 juillet (voir S/PV.7470) pour réfléchir à la situation un an après les hostilités de l'été dernier. Les membres du Conseil sont préoccupés par l'absence de progrès sur la situation humanitaire. Ils accueillent avec satisfaction les progrès de l'accord tripartite conclu entre l'Organisation des Nations Unies, Israël et l'Autorité palestinienne. Ils sont toutefois déçus par la lenteur de la reconstruction et estiment que davantage doit être fait pour faire progresser les efforts de reconstruction, notamment en demandant à tous les donateurs de respecter sans plus attendre leurs engagements financiers en faveur des efforts de reconstruction à Gaza. Le Conseil continue de reconnaître et de saluer le rôle essentiel joué par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), de concert avec d'autres organismes des Nations Unies et des organisations humanitaires, pour répondre aux besoins humanitaires critiques dans la bande de Gaza. Le Conseil de sécurité salue les efforts déployés par l'UNRWA pour aider les réfugiés palestiniens en

Cisjordanie, à Gaza, en Syrie, au Liban et en Jordanie, et forme l'espoir que la communauté internationale va accroître son appui à l'Office. Les membres du Conseil se félicitent des contributions supplémentaires des donateurs et des mesures prises par l'Office lui-même pour réduire le déficit du Fonds général, ce qui lui a permis de mieux préserver la prestation de ses services.

Le Conseil se félicite des efforts déployés par le Quatuor pour améliorer la situation sur le terrain, une tâche vitale en l'absence de pourparlers de paix et pour la préservation de la viabilité d'une solution négociée à deux États à même de régler le conflit israélo-palestinien. Les membres du Conseil ont également pris note des efforts déployés par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien pour réaliser les droits légitimes de ce peuple.

Enfin, le Conseil de sécurité va poursuivre ses efforts visant à créer un environnement propice à la paix afin d'atteindre notre objectif commun, à savoir la solution des deux États et la paix et la sécurité que les peuples israélien et palestinien méritent tant.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je remercie le Président du Conseil de sécurité pour cette importante déclaration qui réaffirme son attachement indéfectible à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, fondée sur la vision de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Je donne maintenant la parole à S.E.M. Riyad Mansour, Observateur Permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui donnera lecture d'un message de S.E.M. Mahmoud Abbas, Président de l'État de Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de donner lecture d'un message de S.E.M. Mahmoud Abbas, Président de l'État de Palestine et Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine.

(*L'orateur poursuit en arabe*).

« Je voudrais tout d'abord saluer au nom de l'État de Palestine et du peuple palestinien tous nos amis du monde entier qui participent à la commémoration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Nous célébrons cet événement deux mois après avoir tous pris part à la cérémonie historique qui s'est déroulée dans la roseraie du jardin nord au Siège

des Nations Unies pour la levée du drapeau de l'État de Palestine. Nous sommes fiers qu'au Siège des Nations Unies à New York et dans les autres bureaux des Nations Unies, le drapeau de l'État de Palestine flotte désormais aux côtés de ceux des autres pays du monde. Je tiens à dire ma profonde reconnaissance et toute ma gratitude aux pays qui ont reconnu l'État de Palestine et à tous ceux qui ont appuyé la juste cause de notre peuple en votant, à l'ONU et dans les instances internationales, pour les nombreuses résolutions importantes présentées sur la question de Palestine, notamment celle relative au statut de la Palestine à l'ONU et à la levée du drapeau. Nous leur savons gré également de leur appui inébranlable aux efforts pour parvenir à une paix juste dans notre région et dans le monde.

Nous voulons également exprimer une nouvelle fois aujourd'hui notre gratitude aux organisations non gouvernementales et à la société civile, ainsi qu'à tous nos frères et sœurs, amis et à toutes les personnes éprises de paix de par le monde, qui continuent inlassablement de se tenir aux côtés de notre peuple. Nous les remercions de leur solidarité et de leur appui aux droits et aux aspirations nationales légitimes du peuple palestinien, y compris sa liberté et son accession à l'indépendance et l'instauration d'une paix juste et durable.

Depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies défend notre cause, en faisant une priorité de l'ordre du jour de la communauté internationale. L'ONU est venue en aide à notre peuple et a adopté des résolutions et recommandations qui forment un socle incontournable dans la quête d'une solution juste, durable et globale. Nous réaffirmons à cet égard la responsabilité permanente de l'ONU en ce qui concerne la question de Palestine, responsabilité qu'elle se doit d'assumer tant que la question ne sera pas résolue de manière satisfaisante dans tous ses aspects, conformément au droit international et aux principes de justice.

Dans ce contexte, nous sommes extrêmement reconnaissants des efforts entrepris par le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, et par le Comité pour l'exercice inaliénable des droits du peuple palestinien et son président, S. E. l'Ambassadeur Fodé Seck, du Sénégal, de

même que par le Bureau et tous les membres et observateurs du Comité, la Division du droit des Palestiniens, le Secrétariat et le système des Nations Unies dans son ensemble, notamment l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et les nombreux organismes qui viennent en aide au peuple palestinien et déploient des efforts considérables en faveur de ses droits et de l'instauration d'une paix juste et durable.

L'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil des droits de l'homme et d'autres organes et entités des Nations Unies, y compris la Cour internationale de Justice, ont adopté des résolutions fortes et fondées sur des principes en faveur de notre juste cause. Malheureusement, et nous le regrettons sincèrement encore une fois, ces résolutions ne sont pas mises en œuvre, ce qui a exacerbé le conflit au fil des ans et causé de graves difficultés au peuple palestinien. De fait, cet échec à faire respecter le droit et à mettre en œuvre ces résolutions s'est soldé par la négation persistante des droits du peuple palestinien et a renforcé les convictions selon lesquelles il existe bel et bien deux poids, deux mesures pour ce qui est de l'application des résolutions qui concernent Israël, ce qui permet à ce dernier de continuer de se comporter comme s'il était au-dessus des lois, en toute impunité et sans réelles conséquences.

La persistance de l'occupation israélienne et l'obstination de ce pays à poursuivre ses activités de colonisation, à arrêter et à placer en détention de manière arbitraire des civils, à mener des exécutions extrajudiciaires, y compris contre nos jeunes et nos enfants, ainsi que le blocus de Gaza, les démolitions de maisons, les attaques violentes et répétées de la part de colons terroristes contre notre peuple et ses biens, sans parler des actes de provocation et d'incitation à l'encontre de nos lieux saints, notamment l'esplanade des Mosquées à Jérusalem-Est occupée, sont la preuve de l'arrogance et de l'intransigeance d'Israël, de ses violations du droit international et de son refus de la paix. L'idéologie à laquelle Israël adhère est en fait une idéologie de l'expansion coloniale et de l'avidité.

Ces dernières années, je n'ai eu de cesse de mettre en garde contre les graves conséquences de ce qui se passe à Jérusalem et dans ses

alentours, notamment les graves restrictions imposées à notre peuple, les violations de ses droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, et les tentatives de modifier l'identité et le caractère historique et démographique de Jérusalem. À cela, il faut ajouter les violations commises par les colons et les extrémistes sous la protection des forces d'occupation israéliennes à l'encontre du caractère sacré des lieux saints chrétiens et musulmans de Jérusalem, dans le but en particulier de modifier le statut historique d'Haram al-Charif et de la mosquée Al-Aqsa. Ces actes remontent à bien avant 1967 et se poursuivent depuis. Tous ces agissements et violations risquent de faire passer le conflit de juridique et politique à religieux, ce qui aurait des conséquences désastreuses pour tout le monde. Nous ne l'accepterons pas.

Toutes les activités de peuplement illégales doivent prendre fin. Toutes les actions et mesures israéliennes illégales destinées à judaïser Jérusalem-Est et à modifier voire faire disparaître la présence palestinienne, qu'elle soit chrétienne ou musulmane, dans la Ville Sainte, doivent prendre fin. Cela vaut notamment pour toutes les tentatives israéliennes d'établir une présence temporelle ou spatiale à la mosquée Al-Aqsa et à Al-Haram al-Charif. Tous les actes de violence et de terrorisme perpétrés par des colons israéliens contre la population civile palestinienne doivent aussi cesser.

Je redis une fois de plus que les événements qui se produisent dans notre pays sont le résultat des espoirs qui s'amenuisent, de la situation de siège et de mise en étau qui perdure, et du sentiment d'insécurité, y compris physique, de notre population. Tous ces facteurs suscitent un mécontentement considérable. Le soulèvement violent de notre peuple et les événements qui se sont succédé ces derniers temps sont le résultat inévitable de ce contre quoi nous avons mis en garde. Comme nous l'avons dit déjà, ils sont aussi le résultat des violations incessantes et des crimes d'Israël contre le peuple palestinien, ses droits et ses terres, des crimes et violations qui se poursuivent alors que la communauté internationale est incapable de réparer l'injustice faite à notre peuple, en particulier notre jeunesse, dont les espoirs et la confiance en l'avenir diminuent.

Nous réaffirmons une nouvelle fois la nécessité urgente de déployer des efforts pour élargir et intensifier l'engagement international en faveur de la paix. Cela passe notamment par l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité qui énonce des paramètres clairs pour parvenir à la paix, sur la base de la solution des deux États et des frontières d'avant-1967, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, au mandat de Madrid et à l'Initiative de paix arabe, et qui fixe également un calendrier précis pour la fin de l'occupation israélienne. Il est illogique de perdre du temps à négocier pour le plaisir de négocier. Il faut agir d'urgence pour sauver les perspectives de paix. Les membres savent bien que nous voulons la paix, et que nous nous employons à y parvenir avec toute notre détermination et de tous nos vœux. Nous continuons d'offrir les uns après les autres des occasions d'atteindre cet objectif. De nombreux cycles de négociations ont été gâchés par les Gouvernements israéliens successifs, qui ont ôté tout sens à ces négociations simplement pour gagner du temps afin de construire de nouvelles colonies de peuplement, d'ériger le mur d'annexion et d'apartheid sur notre terre, de voler nos ressources naturelles et d'imposer un nouveau statu quo sur le terrain. Cela n'a fait que consolider davantage l'occupation et éloigner les chances de voir se matérialiser la solution des deux États. Dans ce contexte, nous nous interrogeons sur les intentions réelles d'Israël, Puissance occupante, lorsqu'il installe 600 000 colons sur les terres confisquées de l'État occupé de Palestine, sachant pertinemment que cela constitue en soi un crime de guerre aux termes de la quatrième Convention de Genève de 1949. Ces agissements sont totalement incompatibles avec la solution des deux États. Étant donné qu'Israël sape les fondements mêmes sur lesquels reposent les accords politiques, économiques et sécuritaires qu'il a signés avec nous, nous redisons une nouvelle fois que nous ne saurions continuer d'être le seul partenaire lié par ces accords.

L'État de Palestine continue d'agir de manière la plus responsable qui soit pour servir son peuple et respecter ses obligations et engagements. Il a toujours agi de bonne foi et dans l'intérêt de la paix. À cet égard, nous allons continuer d'accéder aux conventions internationales et de devenir membre des

organisations internationales afin de protéger nos droits. Et nous allons défendre notre peuple par tous les moyens juridiques et pacifiques à notre disposition. Mettre fin à l'injustice qui a été faite à notre peuple est une responsabilité morale et humanitaire. Plus que jamais aujourd'hui, nous demandons à la communauté internationale et aux puissances influentes d'obliger Israël, la Puissance occupante, à respecter le droit international, y compris le droit humanitaire et le droit des droits de l'homme, ainsi que les résolutions pertinentes de l'ONU, et de mettre fin à ses violations et à ses politiques et pratiques illégales, agressives et destructrices.

Combien de temps encore laissera-t-on Israël agir comme s'il était au-dessus des lois? Combien de temps encore le peuple palestinien devra-t-il supporter la colère des forces et de la police d'occupation israéliennes, qui protègent les groupes de colons terroristes, fermant les yeux au lieu de les punir et de les poursuivre pour leurs crimes? Aujourd'hui, plus que jamais, nous demandons à la communauté internationale de fournir une protection internationale à la population palestinienne aussi longtemps que l'occupation illégale se poursuivra. Nous lui demandons de redoubler d'efforts pour qu'enfin le peuple palestinien puisse exercer son droit à l'autodétermination et tous ses autres droits inaliénables. Je pense notamment à son droit à l'indépendance et à la souveraineté de l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale et sis dans les frontières d'avant-1967, un État qui vivrait côte à côte et dans la paix et la sécurité avec l'État d'Israël, dans le respect de la Charte des Nations Unies et conformément aux résolutions de la légitimité internationale. Cela passe par un règlement juste de la question des réfugiés palestiniens, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, à l'Initiative de paix arabe, et cela passe également par la libération de tous les Palestiniens détenus dans les prisons et les centres de détention israéliens.

Nous voulons la fin totale de l'occupation israélienne de notre terre. Nous voulons l'indépendance et la souveraineté de l'État de Palestine, un État d'un seul tenant sis sur son territoire national. Nous ne voulons spolier personne, contrairement à ce que disent certains. Mais nous voulons un État de Palestine libre et

démocratique, fondé sur la responsabilité, la transparence et l'état de droit. Nous entendons défendre et promouvoir les droits des femmes, l'égalité de toutes les composantes de la population, sans discrimination ethnique ou religieuse, et diffuser une culture de paix, de tolérance et de dialogue avec autrui. Le peuple palestinien continuera de résister à l'occupation par des moyens pacifiques. Nous continuerons nos efforts et notre travail, avec l'aide de nos frères, sœurs et amis, pour que cet État si cher à notre peuple devienne enfin une réalité.

Nous sommes également déterminés à préserver l'unité de notre terre et de notre peuple. Nous travaillons à lever le blocus injuste et inhumain qu'Israël impose à la population dans la bande de Gaza et à faire avancer la reconstruction de cette partie du territoire. Nous réaffirmons que nous n'accepterons aucune solution temporaire ou partielle. Et nous nous employons sérieusement à former un gouvernement d'unité nationale qui fonctionne selon le programme de l'Organisation de libération de la Palestine et prépare des élections présidentielles et législatives.

Nous demeurons ouverts à une paix juste et équitable, conforme au droit international, aux résolutions pertinentes de l'ONU, aux accords précédemment signés et à l'Initiative de paix arabe. Le statu quo, avec l'occupation et la main de fer d'Israël, est intenable car il maintient notre région dans une spirale de violence, d'effusion de sang et de conflit permanente. La justice est la seule solution, et justice doit être faite dans sa totalité. Il est temps que certaines puissances internationales renoncent à leurs politiques sélectives et biaisées en matière d'administration de la justice. Il est temps qu'elles cessent de confondre les victimes et le bourreau. Le mot « liberté » n'a qu'un seul sens. La politique de deux poids, deux mesures ne fera que prolonger le conflit, propager le désespoir et le mécontentement et alimenter la haine.

Le peuple palestinien a le droit de jouir de la liberté, de la dignité, de la souveraineté et de l'indépendance au sein d'un État palestinien, avec Jérusalem-Est pour capitale. C'est indispensable si l'on veut que notre région soit sûre et stable. La paix est notre objectif ultime. Elle va dans l'intérêt des Palestiniens, des Arabes et de la communauté

internationale. Elle est à notre portée pourvu que la volonté politique soit au rendez-vous, et pourvu que la volonté de parvenir à la paix et à un avenir meilleur pour tous nos peuples et tous nos enfants soit sincère. »

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je demande à l'Ambassadeur Mansour de bien vouloir transmettre nos salutations et nos remerciements sincères au Président Mahmoud Abbas pour son message très important. Je tiens aussi à assurer le Président Abbas et, à travers lui, le peuple palestinien, de la détermination inébranlable du Comité à poursuivre ses efforts, comme l'Assemblée générale lui en a confié le mandat, en vue de promouvoir un règlement global, juste et durable de la question de Palestine.

Je vais maintenant suspendre la séance pour quelques minutes afin de permettre à certains de nos invités de quitter la salle. Au nom du Comité, je tiens une fois encore à remercier le Président de l'Assemblée générale, le Vice-Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité de leur présence et de leur contribution à cette importante séance. Nous savons également gré à M. Jeffrey Feltman de la sienne.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à S. E. M. Gholamali Khoshroo, Représentant permanent de la République islamique d'Iran, qui va donner lecture d'une déclaration de S. E. M. Hassan Rouhani, Président de la République islamique d'Iran, au nom du Mouvement des pays non alignés.

M. Khoshroo (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole à cette importante séance au nom du Mouvement des pays non alignés, à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

« Je sais profondément gré au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien du travail important qu'il réalise pour défendre la cause du peuple palestinien, ainsi qu'à la Division des droits des Palestiniens du Secrétariat de l'ONU. Le Mouvement renouvelle également ses remerciements au Commissaire général et à tout le personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pour tous les précieux efforts qu'ils déploient afin d'aider à soulager les souffrances des réfugiés palestiniens, et à répondre à leur situation et à leurs besoins, comme il remercie

tous les organismes des Nations Unies dotés de programmes spéciaux qui fournissent assistance et appui au peuple palestinien, en vertu de la responsabilité permanente qui incombe à l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne la question de Palestine, jusqu'à ce qu'elle soit justement réglée sous tous ses aspects, conformément au droit international.

La Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien est l'occasion solennelle de renouveler notre engagement commun à l'égard d'une solution juste et pérenne, et d'une paix durable au Moyen-Orient. Le Mouvement des pays non alignés appuie pleinement la commémoration de cette journée, qui nous donne la possibilité d'une réflexion sur des décennies de déni des droits du peuple palestinien et près d'un demi-siècle d'occupation étrangère lui ayant fait subir des violations flagrantes et systématiques de ses droits fondamentaux, ainsi que les maux et souffrances indicibles qui sont au cœur même de la question palestinienne et de tant d'autres problèmes au Moyen-Orient.

La question de Palestine est à l'ordre du jour de l'ONU depuis près de 70 années maintenant. Elle est aussi ancienne que l'ONU elle-même, et pourtant, le peuple palestinien n'entrevoit aucune lueur d'espoir en ce qui concerne l'exercice de ses droits inaliénables, notamment son droit à l'autodétermination et à la liberté. En dépit de décennies de participation de bonne foi aux efforts de paix, d'engagement en faveur d'un règlement pacifique et du droit international, et de douloureux compromis, le sort des Palestiniens s'est aggravé sur tous les plans, en raison de la politique et des pratiques illégales qu'Israël persiste à mener. Ce sont la même politique et les mêmes pratiques illégales qui font entrave à la justice et qui sapent tous les efforts de paix depuis de nombreuses années.

Aujourd'hui, alors que nous sommes témoins de l'effroyable escalade de violence et des violations d'Israël, Puissance occupante, et de ses colons extrémistes à l'encontre du peuple palestinien, de ses terres et de ses lieux saints, notamment Al-Haram al-Charif, nous rappelons également les ravages infligés par les forces d'occupation israéliennes l'an dernier dans la population civile palestinienne de la

bande de Gaza, avec une cruauté et une brutalité extrêmes, en plein mois saint de ramadan. En conséquence de cette agression militaire brutale, plus de 2 200 Palestiniens ont été tués, dont plus de 550 enfants et 299 femmes; plus de 11 000 personnes ont été blessées; près d'un demi-million d'habitants ont été déplacés; et des milliers de foyers et de biens palestiniens ont été attaqués et détruits, y compris des locaux de l'ONU, notamment des écoles de l'UNRWA, qui servaient de refuge au peuple palestinien sans défense et sans protection.

Le Mouvement réitère sa condamnation des agressions militaires israéliennes commises à l'encontre du peuple palestinien dans tout le territoire palestinien occupé, notamment Jérusalem-Est, et appelle d'urgence à faire en sorte que les responsables répondent de toutes ces atteintes au droit international, y compris au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme, ainsi qu'aux résolutions de l'ONU.

Il est inquiétant qu'Israël, Puissance occupante, poursuit ces pratiques illégales en toute impunité bien qu'elles soient interdites au regard du droit international, notamment la quatrième Convention de Genève, les résolutions pertinentes de l'ONU et l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice en 2004. Les incidences de ces mesures illégales sur la population civile palestinienne, y compris les femmes, les enfants et les personnes les plus vulnérables, telles que les réfugiés palestiniens, doivent être examinées sérieusement et des mesures doivent être prises conformément au droit international pour remédier à cette injustice, notamment par la fourniture d'une protection au peuple palestinien aussi longtemps que l'occupation se poursuivra.

L'implantation illégale de colonies de peuplement par Israël dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-Est, continue d'être extrêmement préoccupante. Le Mouvement des pays non alignés condamne ces activités illégales et destructrices et appelle la communauté internationale, le Conseil de sécurité en particulier, à agir d'urgence et à prendre des mesures concrètes afin de contraindre la puissance occupante à mettre totalement fin à

sa campagne de colonisation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et à respecter toutes ses obligations au regard du droit international, notamment la quatrième Convention de Genève, les résolutions de l'ONU, l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice et la Feuille de route.

Le Mouvement des pays non alignés réitère sa vive condamnation de toutes les pratiques israéliennes illégales visant à modifier la composition démographique, le statut juridique, le caractère et la composition démographique des territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, afin de faciliter l'annexion *de facto* de nouvelles terres palestiniennes. Les dernières provocations des colons et des extrémistes israéliens, notamment concernant les sites religieux sensibles, en particulier la mosquée Al-Aqsa, ont aggravé la situation sur le terrain, approfondissant les doutes déjà graves au sujet du prétendu attachement d'Israël à la solution des deux États et à la paix, et appelant à cet égard l'attention de la communauté internationale.

Le Mouvement se déclare profondément préoccupé par l'absence de progrès dans le processus de paix au Moyen-Orient, malgré des décennies de négociations, et appelle à des efforts immédiats et concrets en faveur d'un processus de paix crédible et équitable fondé sur les résolutions pertinentes de l'ONU et les autres initiatives majeures prises au cours des dernières décennies. Le Mouvement des pays non alignés souligne que le processus de paix doit mettre fin à l'occupation des territoires palestiniens et des autres territoires arabes occupés en 1967, y compris Jérusalem-Est.

Pour finir, le Mouvement des pays non alignés réaffirme son attachement indéfectible à une solution juste et globale du conflit arabo-israélien, avec en son cœur la question palestinienne, à la restauration immédiate des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination, à l'indépendance et à un État de Palestine indépendant et viable, avec Jérusalem-Est pour capitale, et à un règlement équitable de la situation des réfugiés palestiniens fondé sur la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Ce n'est qu'une solution juste qui garantira la paix

que de la communauté internationale cherche depuis longtemps et à laquelle elle est attachée ».

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je remercie M. Khoshroo et le prie de bien vouloir transmettre à S. E. M. Hassan Rouhani, Président de la République islamique d'Iran, les sincères remerciements du Comité pour sa très importante déclaration en sa qualité de Président du Mouvement des pays non alignés.

Je donne maintenant la parole à M. Amrith Rohan Perera, Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés.

M. Perera (Sri Lanka), Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui en ma qualité de Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés.

La Journée Internationale de solidarité avec le peuple palestinien est célébrée le 29 novembre, jour où, en 1947, l'Assemblée générale a adopté la résolution 181 (II), portant création des États de Palestine et d'Israël. C'est pourquoi cette journée vient rappeler à l'Organisation des Nations Unies et à la communauté internationale un objectif qui reste à atteindre et la responsabilité qui leur incombe toujours de trouver une solution pacifique et juste à ce qui est appelé la « question palestinienne » – qui concerne essentiellement les droits inaliénables du peuple palestinien. En cette journée, nous sommes solidaires du peuple palestinien, qui, malgré d'énormes difficultés et souffrances endurées depuis plus de cinq décennies, n'a pas perdu l'espoir d'exercer ses droits légitimes. C'est en raison de la détermination et de la résilience du peuple palestinien que les aspirations de la communauté internationale ne faiblissent pas et se renouvellent.

La semaine dernière, j'ai soumis à la Quatrième Commission le quarante-septième rapport (voir A/70/406) du Comité spécial – composé de Sri Lanka, de la Malaisie et du Sénégal – portant sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés et dans le Golan syrien occupé. Au cours de la visite qu'on a effectuée à Amman en août, le Comité a été gravement troublé par la situation des droits de

l'homme dans les territoires occupés, tel qu'attestée par les témoignages fournis par des représentants de la société civile, des victimes et des témoins des violations israéliennes, ainsi que par des Palestiniens et des fonctionnaires de l'ONU.

Certaines des principales préoccupations portées à l'attention du Comité durant sa visite concernent la poursuite des activités de peuplement, la violence des colons en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, l'usage excessif de la force par les forces de sécurité israéliennes, les tensions autour de la mosquée Al-Aqsa, la situation des détenus palestiniens dans les prisons israéliennes, les activités des entreprises dans les colonies et dans les territoires occupés, en particulier l'exploitation des ressources naturelles dans ces territoires en violation du droit international humanitaire, et la situation des droits de l'homme à Gaza.

Il est manifeste d'après les témoignages recueillis par le Comité en août que la poursuite de la politique d'expansion des colonies de peuplement et le climat d'impunité entourant les activités des colons contribuent à l'escalade de la violence. Le Comité a été informé que les activités de peuplement se poursuivent tant dans les territoires palestiniens occupés que dans le Golan syrien occupé. Le Comité a appris que l'expansion des colonies de peuplement en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, était favorisée et encouragée par des politiques d'aménagement restrictives appliquées aux Palestiniens, des ordres de démolition frappants des maisons palestiniennes dites illégales, et la violence des colons, ainsi que et par la mise en place de dispositions législatives visant à confisquer des biens privés appartenant aux Palestiniens.

Le rapport du Comité fait état de témoignages troublants concernant de nombreux incidents impliquant l'usage excessif de la force par les forces de sécurité Israéliennes dans les territoires palestiniens occupés. À cet égard, le Comité a demandé à Israël de prendre immédiatement des mesures pour se conformer aux normes internationales de maintien de l'ordre et de faire en sorte que les forces de sécurité israéliennes qui font un usage excessif de la force aient à répondre.

Les tensions autour de la mosquée Al-Aqsa, qui se sont intensifiées ces derniers mois, ont été également portées à l'attention du Comité. Dans son rapport, le Comité demande à Israël de lever toutes les restrictions à la liberté de circulation dans Jérusalem-Est et d'arrêter immédiatement tous les travaux d'excavation sous

l'enceinte ou aux abords du complexe d'Al-Aqsa, qui risquent d'endommager la mosquée.

Le Comité spécial reste extrêmement préoccupé par la situation des détenus palestiniens, notamment des femmes et des enfants. D'après les chiffres fournis en août par le Comité spécial, 5 000 Palestiniens étaient détenus en Israël, dont 160 mineurs. En vertu du droit international, l'internement administratif n'est permis qu'à titre exceptionnel pour de courtes périodes, mais dans les territoires palestiniens occupés, il demeure hélas la norme.

Le Comité a également évoqué des informations relatives au rôle des entreprises qui traitent avec les colonies et tirent profit de leur construction ou leur entretien, ainsi que de l'exploitation des ressources naturelles de la Cisjordanie occupée ou du Golan syrien occupé. Le Comité spécial espère le maintien de l'attention soutenue de la communauté internationale et de la prise de conscience croissante des entreprises des risques financiers, juridiques et de réputation potentiels inhérents à l'activité commerciale dans les territoires occupés.

Le blocus de Gaza demeure pour les Palestiniens un obstacle majeur à l'exercice de leurs droits économiques, sociaux et culturels. Un an après l'intensification meurtrière des hostilités à Gaza, la reconstruction accuse un retard considérable en raison du manque de fonds mais aussi du maintien du blocus israélien. À la date d'août 2015, seul un tiers des 4 milliards de dollars promis par la communauté internationale à cet effet en octobre 2014 au Caire avait été décaissé. Des organisations non gouvernementales ont signalé que jusqu'à 100 000 Palestiniens sont encore déplacés, qu'ils vivent dans des conditions précaires et ont toutes les peines du monde à avoir accès à des services essentiels tels que l'électricité, l'eau, l'assainissement et les soins médicaux. Il est donc impératif que la communauté internationale use de son influence pour mettre un terme au blocus et que les pays donateurs honorent les engagements pris au Caire en mettant à disposition de toute urgence les fonds nécessaires à la reconstruction en cours.

Le Comité a également demandé aux pays donateurs d'assurer un financement sans entrave de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient afin qu'il puisse s'acquitter efficacement de son mandat dans les territoires occupés. Une paix et une sécurité durables pour les Israéliens comme pour les Palestiniens ne

pourront être garanties qu'en appliquant vraiment le principe de responsabilité et en s'attaquant aux causes profondes du conflit. La communauté internationale ne doit pas perdre de vue l'objectif fondamental de la solution des deux États : deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité et accordant une place essentielle aux droits fondamentaux de leurs peuples.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

Je remercie M. Perera de sa déclaration importante. Le Comité apprécie beaucoup la contribution constante du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés à notre réunion et la participation de Sri Lanka aux activités de notre comité en tant qu'observateur actif.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ahmed Fathalla, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'ONU, qui donnera lecture d'un message adressé par S. E. M. Nabil Elaraby, Secrétaire général de la Ligue des États arabes.

M. Fathalla (Ligue des États arabes) (*parle en arabe*) :

« La Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien nous rappelle chaque année l'histoire de la longue lutte de ce peuple et incarne ses souffrances incalculables qui durent depuis plus d'un demi-siècle de domination, d'abus, d'injustice et d'occupation sans précédent. Cette journée de solidarité proclamée par l'Assemblée générale aux termes de la résolution 32/40 B rappelle l'injustice historique qui a frappé le peuple palestinien ce jour de 1947 où il a été décidé de procéder à la partition de son territoire sans son consentement. De même, elle réaffirme son droit légitime à l'autodétermination et à l'édification de son État indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Nous célébrons cette année la Journée en pleine dynamique politique et diplomatique lancée par S. E. M. Mahmoud Abbas en marge des précédentes sessions ainsi qu'à la présente session de l'Assemblée générale, qu'il s'agisse de la demande d'adhésion en tant que Membre à part entière de la Palestine à l'ONU, de la victoire historique qu'elle a obtenue en accédant au statut État non membre observateur de l'Organisation des Nations Unies ou, enfin, de l'adoption de la résolution 69/320 qui a permis de hisser le

drapeau de la Palestine aux côtés de ceux des États Membres de l'ONU.

Ces mesures importantes s'inscrivent dans le cadre d'une campagne politique et diplomatique palestinienne, pleinement appuyée par les États arabes, visant à garantir le droit des Palestiniens à la pleine reconnaissance de l'État de Palestine, ce qui va de pair avec la fin de l'occupation israélienne et le principe de la solution des deux États, menacée par la poursuite des violations israéliennes des droits du peuple palestinien et la détermination d'Israël, Puissance occupante, à dépasser toutes les limites ainsi que son mépris du droit international et du droit international humanitaire, comme en témoignent ses violations et ses pratiques manifestes contraires à tous les traités, normes et textes internationaux.

Les appels arabes et internationaux à la reprise du processus de paix entre les parties israélienne et palestinienne se sont heurtés aux politiques israéliennes de construction de colonies illégales au regard du droit international, c'est-à-dire contraires au droit international. Il n'a pas non plus été donné suite aux appels au retour à la table des négociations et à la réalisation de la paix souhaitée. Malgré le consensus de la communauté internationale concernant la solution des deux États en vue de parvenir à un règlement pacifique et à l'édification d'un État de Palestine indépendant, d'un seul tenant, souverain, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Alors que le monde cherche à parvenir à une paix juste, la situation dans les territoires palestiniens occupés évolue de manière dangereuse et s'est enflammée depuis le début du mois d'octobre. L'occupation israélienne opprime les Palestiniens de la pire manière, ce qui a coûté la vie à de nombreux Palestiniens, des femmes et des enfants pour la plupart. Le Gouvernement israélien d'extrême-droite a pris des décisions racistes permettant aux colons extrémistes et à l'armée d'occupation israélienne de tuer des Palestiniens et d'utiliser des balles réelles contre eux, de procéder à l'exécution sommaire de femmes et d'enfants palestiniens innocents, ce qui entraîne une montée du terrorisme pratiqué par les autorités d'occupation israéliennes et les colons extrémistes.

Compte tenu de ces faits dramatiques et en l'absence d'une solution politique juste, la fourniture d'une protection internationale au peuple palestinien demeure une nécessité absolue étant donné le danger auquel sont exposés les Palestiniens à cause de l'occupation et de sa machine militaire. De même, la fin de l'occupation israélienne des territoires palestiniens et arabes occupés reste le plus grand défi que la communauté internationale doit relever pour garantir la paix et la stabilité dans la région et le monde.

De plus, cette occupation est une des causes principales de la propagation des groupes terroristes et de l'idéologie extrémiste dans la région du fait de l'impossibilité de parvenir à un règlement juste et conforme aux principes de la légitimité internationale, aux buts énoncés dans la Charte des Nations Unies, aux résolutions empreintes de légitimité internationale et à l'Initiative de paix arabe.

Les mesures prises par les autorités d'occupation israéliennes en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, sont toutes nulles et non avenues car elles sont contraires aux règles du droit international. La communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité et les acteurs influents, notamment les États-Unis, doivent prendre leurs responsabilités et mettre fin aux atteintes et pratiques dilatoires auxquelles se livre le Gouvernement israélien d'extrême-droite, qui continue de prendre des mesures unilatérales en vue de judaïser la ville occupée de Jérusalem-Est, d'y détruire des logements, d'en modifier les caractéristiques ainsi que le nom des rues et des sites, de menacer la sainte mosquée Al-Aqsa par des violations quotidiennes, de modifier sa composition urbaine, démographique et d'altérer son histoire et son patrimoine islamique et chrétien.

La communauté internationale doit changer sa position, en ne se contentant pas simplement de condamner Israël, en protestant contre ses violations ou en les ignorant, mais en exerçant de véritables pressions et en adoptant des positions concrètes et sérieuses afin de s'opposer aux politiques israéliennes qui font fi des résolutions internationales. L'occupation accélère l'imposition d'une situation *de facto* qui va modifier les réalités

sur le terrain et sapent la possibilité de créer un État palestinien indépendant.

En dépit de tout cela, depuis plus de 20 ans, les Palestiniens, aidés par le camp arabe, s'efforcent de sortir de cette impasse. Mais toutes les voies de recours restent fermées. La communauté internationale doit faire face aux positions israéliennes qui entravent l'ouverture de négociations crédibles et concrètes. Israël poursuit sa politique de colonisation et de détention de milliers de Palestiniens, ainsi que le siège de la bande de Gaza, preuve de l'absence d'une réelle volonté politique de la part du Gouvernement israélien extrémiste de droite dirigé par M. Benjamin Netanyahu, qui a rejeté la solution des deux États et la création d'un État palestinien indépendant. Il a confirmé son rejet de l'Initiative de paix arabe, qui bénéficie du consensus et de l'appui de la communauté internationale. Il n'y a donc plus d'espoir de négociations sérieuses et sincères sur l'ensemble des questions relatives au statut final, sur la base des termes de référence internationaux, dans le cadre d'un calendrier précis et à l'exclusion de solutions provisoires. La communauté internationale doit donc assumer la responsabilité qui est la sienne, à savoir l'instauration de la paix et la mise en œuvre des résolutions internationales.

Il n'est plus acceptable que la question palestinienne – que la communauté internationale espère régler en instaurant une paix durable au travers de la création d'un État palestinien viable – reste tributaire des pratiques d'apartheid d'Israël. Il est grand temps que le peuple palestinien recouvre les droits qui lui ont été volés, commence à bâtir son pays, jouisse de la paix et de la sécurité sur un pied d'égalité avec les nations du monde, et vive en toute liberté dans sa patrie.

En cette occasion internationale que constitue la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, nous réitérons notre solidarité avec sa juste lutte. Nous appuyons sa quête visant à recouvrer ses droits à la liberté et à l'indépendance. Nous demandons à toutes les parties responsables de la liberté et de la justice d'intensifier leurs efforts et d'appuyer cette lutte jusqu'à la victoire.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je remercie M. Fathalla pour sa déclaration et le prie de transmettre à M. Nabil Elaraby, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, les sincères remerciements du Comité pour cet important message et son ferme appui à nos activités.

Je donne maintenant la parole à S.E.M. Ufuk Gokcen, Observateur Permanent de l'Organisation de la coopération islamique auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui donnera lecture d'un message de S.E.M. Iyad Amin Madani, Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique.

M. Gokcen (Organisation de la coopération islamique) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de donner lecture du message de M. Iyad Amin Madani, Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI).

« La présente séance, tenue pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, se déroule conformément à la résolution 32/40 B de 1977 de l'Assemblée générale. Elle est l'expression de la volonté des pays et des peuples du monde de rendre justice au peuple palestinien et d'appuyer sa juste lutte pour la réalisation de ses droits inaliénables. Je voudrais à cette occasion exprimer, au nom de l'Organisation de la coopération islamique, mes remerciements et ma gratitude au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien pour les efforts actifs qu'il déploie afin de promouvoir la cause palestinienne et de renforcer l'appui de la communauté internationale et sa solidarité avec les droits du peuple palestinien.

Nous nous réunissons ici aujourd'hui pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, à un moment où ce peuple sans défense, et sans armes souffre dans des conditions extrêmement difficiles dues à la poursuite de l'occupation israélienne. Des terres palestiniennes continuent d'être confisquées pour la construction et l'expansion des colonies de peuplement israéliennes illégales dans tout le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Le mur raciste de séparation continue à empiéter sur davantage de terres palestiniennes, aggravant ainsi les conditions de vie déjà difficiles des Palestiniens, dont les ressources nationales sont également pillées. Le blocus israélien

inhumain de Gaza continue d'aggraver la détresse des Palestiniens. Pire encore, Jérusalem-Est est soumis à des mesures israéliennes de judaïsation et de nettoyage ethnique dans le but de modifier sa composition géographique et démographique, d'oblitérer son identité arabe et islamique et de détruire ses maisons, chassant ainsi ses citoyens palestiniens autochtones, et coupant la ville de son contexte palestinien plus large. Dans le même temps, Israël continue de violer délibérément et systématiquement la liberté de culte des Palestiniens, profanant qui plus est les lieux saints chrétiens et musulmans.

L'escalade des crimes israéliens dans le territoire occupé de l'État de Palestine, en particulier la politique du « tirer pour tuer » pratiquée par les forces d'occupation israéliennes et les colons extrémistes israéliens contre des civils palestiniens sans défense, ne fera qu'intensifier le conflit, qu'exacerber les souffrances du peuple palestinien, qu'aggraver la situation déjà instable et que rendre plus difficile la réalisation de la paix au Moyen-Orient.

L'Organisation de la coopération islamique réaffirme que l'évolution dangereuse de la situation actuelle en Palestine ne saurait être séparée de la poursuite des agressions israéliennes contre la mosquée Al-Aqsa. Nous n'avons cessé de mettre en garde contre ces agressions que nous jugeons être des actes sans précédent contre les droits religieux inaliénables des musulmans du monde entier. Si elles ne cessent pas, ces agressions vont encore alimenter l'extrémisme et la violence et contribuer à provoquer un conflit religieux qui compromettra les perspectives de paix et de stabilité dans la région. Une fois de plus, nous mettons en garde contre la poursuite des agressions israéliennes contre les lieux saints islamiques et chrétiens à Jérusalem, qui pourraient provoquer une guerre de religion dont Israël seul devrait assumer les conséquences. La communauté internationale ne peut ignorer ces graves avertissements.

Nous réaffirmons également que l'incapacité à trouver une solution juste à la question palestinienne, qui est au cœur des problèmes du Moyen-Orient, a commencé à alimenter les conflits dans la région, menaçant d'avoir des répercussions sur la paix et la sécurité

internationales. C'est pourquoi nous demandons une fois encore à la communauté internationale, en particulier au Conseil de sécurité, d'intervenir sérieusement, de fournir immédiatement une protection internationale au peuple palestinien, de prendre la décision d'établir une voie politique pour préserver la solution des deux États, sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies, et de fixer un calendrier bien défini assorti de garanties internationales et de mécanismes contraignants de mise en œuvre pour mettre fin à l'occupation israélienne.

La recherche d'une solution à la crise actuelle exige la volonté politique, notamment de la part du Conseil de sécurité, de faire pression sur Israël pour qu'il cesse ses agressions continues contre le peuple palestinien. L'ONU doit assumer sa responsabilité en veillant à ce que le droit humanitaire et les autres engagements internationaux relatifs à la protection des civils dans les situations de conflit armé soient pleinement respectés en Palestine.

Pour terminer, je saisis cette occasion pour réaffirmer l'appui de l'OCI aux efforts déployés par le peuple palestinien pour recouvrer ses droits nationaux inaliénables, y compris le droit au retour, à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant sur les territoires occupés depuis 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et pour trouver une solution juste à la question des réfugiés palestiniens, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Gokcen de la déclaration qu'il a prononcée au nom de l'Organisation de la coopération islamique, qui est un partenaire actif du Comité.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Tété António, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui va donner lecture d'un message de S. E. M^{me} Nkosazana Dlamini Zuma, Présidente de la Commission de l'Union africaine.

M. António (Union africaine) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à transmettre aux participants les salutations de M^{me} Nkosazana Dlamini Zuma, Présidente de la Commission de l'Union africaine. Elle m'a également prié de remercier le Comité pour

l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien d'avoir organisé cette séance extrêmement importante.

« La commémoration de ce jour nous offre une nouvelle occasion de continuer à sensibiliser la communauté internationale à la question non réglée de Palestine et de réitérer notre solidarité avec le peuple palestinien. Je félicite donc le Président du Comité – le Représentant permanent du Sénégal – et les membres du Bureau de leur dynamisme. Je félicite également le Comité de son action en général.

Le présent rassemblement reflète la volonté de la communauté internationale de mettre un terme au conflit israélo-palestinien sur la base d'un accord de paix définitif. Malheureusement, tous les efforts régionaux et internationaux entrepris en vue de relancer le processus de paix n'ont à ce jour pas généré les avancées que nous attendons tous. L'échec des pourparlers de paix a provoqué une intensification de la violence à Jérusalem-Est et en Cisjordanie. La poursuite du conflit dans les territoires occupés a causé des milliers de morts et de blessés parmi les civils palestiniens, y compris des femmes, des enfants, des personnes âgées et des travailleurs humanitaires.

Les conditions sur le terrain restent instables. La situation à Jérusalem-Est et en Cisjordanie demeure une source de profonde préoccupation. À la lumière des récents incidents violents qui ont fait des morts et des blessés parmi les civils, nous condamnons fermement tous les actes de violence commis contre des civils et des sites religieux. Nous appelons toutes les parties à faire preuve de calme et de retenue et à s'abstenir de tout acte de provocation ou d'incitation. En outre, la situation humanitaire à Gaza demeure critique, et elle est marquée par des taux de pauvreté et de chômage élevés. Les restrictions prolongées à la circulation des personnes et des biens continuent d'avoir de profondes répercussions sur les conditions de vie de centaines de milliers de Palestiniens à Gaza. Le blocus et le siège doivent donc être levés.

L'Union africaine réaffirme le caractère sacré des lieux saints islamiques et chrétiens de Jérusalem et met en garde contre les graves conséquences des pratiques israéliennes à Jérusalem-Est occupée, notamment la judaïsation de la cité arabe et l'oblitération de son identité

islamique et chrétienne, ainsi que le fait d'empêcher les musulmans et les chrétiens d'accéder à leurs lieux de culte, par des tentatives répétées de diviser la mosquée Al-Aqsa au moyen de lois adoptées par la Knesset israélienne, au mépris de toutes les normes et résolutions internationales pertinentes.

Malheureusement, alors que nous sommes réunis aujourd'hui, la voie de la paix durable reste incertain. Le processus de paix ne tient plus qu'à un fil et le processus de rapprochement semble de plus en plus illusoire. L'absence de progrès et le regain de tension exigent une attention constante. La communauté internationale doit continuer d'aider les parties à surmonter leurs différends et à reprendre les pourparlers de paix selon un calendrier précis et sur la base des paramètres internationalement reconnus.

L'Union africaine réitère son appui continu à l'action que mènent les Palestiniens pour élever le statut de l'État de Palestine à celui de Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. À cet égard, nous appelons de nouveau les pays qui ne l'ont pas encore fait à reconnaître l'État de Palestine. Dans ce contexte, nous saluons l'adoption de la résolution 69/320, en vertu de laquelle il a été décidé que le drapeau des États non membres observateurs de l'ONU sera hissé au Siège et dans les offices des Nations Unies après ceux des États Membres de l'Organisation.

Alors que nous commémorons la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, nous appelons la communauté internationale et toutes les parties prenantes à renforcer leur appui et leur assistance au peuple palestinien afin de garantir l'exercice de ses droits inaliénables, la création de son propre État viable et la réalisation d'une paix durable dans la région. »

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur António d'avoir transmis le message de l'Union africaine, qui est un partenaire important du Comité.

Je donne maintenant la parole à M. Brad Parker, Responsable international des activités de sensibilisation et avocat de Défense des enfants International pour la nation de Palestine, qui va prononcer une déclaration au

nom d'organisations non gouvernementales actives sur la question de Palestine.

M. Parker (Défense des enfants International) (*parle en anglais*) : À l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, Défense des enfants International – Palestine, une organisation indépendante locale de défense des droits des enfants palestiniens, qui défend et promeut les droits des enfants vivant en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et dans la bande de Gaza, réaffirme sa détermination à bâtir un avenir juste et viable pour les enfants palestiniens qui vivent dans le territoire palestinien occupé. Depuis près de 25 ans, nous enquêtons sur les graves violations des droits fondamentaux des enfants, nous les répertorions et nous cherchons à faire appliquer le principe de responsabilité; nous mettons les autorités israéliennes et palestiniennes devant leurs responsabilités à l'égard des principes universels en matière de droits de l'homme; et nous promouvons, aux niveaux international et national, l'accès à la justice et la protection des enfants.

Aujourd'hui, près de 50 % des Palestiniens qui vivent en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et dans la bande de Gaza sont des enfants. L'instabilité et la violence ont de profondes répercussions sur leur vie. Dans un contexte marqué par l'escalade de la violence et un environnement de plus en plus militarisé dans lequel les forces et les colons israéliens opèrent en toute impunité, les forces israéliennes ont de plus en plus souvent recours à une violence excessive et tirent à balles réelles sur des enfants pour étouffer les protestations.

Les lois récemment adoptées par le Gouvernement israélien, conjuguées à une impunité systémique, exacerbent la situation déjà désespérée des enfants palestiniens. Au cours des derniers mois, les responsables israéliens ont assoupli les critères régissant l'emploi d'une force létale contre la population palestinienne et approuvé le durcissement des mesures de rétorsion contre les Palestiniens, en particulier les enfants, accusés d'avoir jeté des pierres ou commis des infractions pénales contre des juifs israéliens. Une autre tendance préoccupante que nous avons constatée, c'est la reprise des détentions administratives d'enfants.

Depuis 2000, les forces et les extrémistes israéliens ont tué plus de 2000 enfants palestiniens. Les offensives militaires répétées et le blocus qui dure depuis huit ans continuent de dévaster des vies à Gaza. En 2014, Défense des enfants International – Palestine a confirmé que 535 enfants étaient morts – dont près

de 68 % avaient 12 ans ou moins – en conséquence directe des attaques israéliennes perpétrées durant l'assaut israélien estival sur Gaza. Pour de nombreux enfants de plus de 8 ans, c'était la sixième fois qu'ils subissaient une opération militaire israélienne à Gaza.

Déplacements, manque d'accès à l'éducation et aux soins de santé et traumatismes psychologiques restent des sources de préoccupation notables, en particulier dans le sillage de l'assaut militaire israélien de l'été dernier. La plupart des familles dont les foyers ont été entièrement ou partiellement détruits n'ont pas été en mesure de les reconstruire faute de fonds, d'autant que le siège israélien sur Gaza restreint la disponibilité des matériaux nécessaires.

Du fait des destructions massives infligées aux infrastructures civiles, y compris les écoles et les hôpitaux, nombre des enfants de Gaza restent confrontés à un accès limité à l'éducation et aux soins de santé. Les enfants palestiniens en Cisjordanie occupée subissent arrestations, poursuites judiciaires et mises en détention, et sont à la merci d'un système israélien fondé sur les tribunaux militaires qui nie leurs droits humains fondamentaux et est tristement célèbre pour les mauvais traitements et actes de torture généralisés, systématiques et institutionnalisés infligés aux enfants palestiniens.

Depuis 1967, les autorités israéliennes font fonctionner deux systèmes juridiques distincts sur le même territoire. Le seul facteur permettant de déterminer les lois qui s'appliquent est la nationalité et l'origine ethnique de la personne concernée. La loi martiale israélienne, qui ne garantit aucunement les droits les plus fondamentaux – quand elle ne les nie pas –, est appliquée à la population palestinienne tout entière. Les colons et citoyens israéliens qui vivent en Cisjordanie sont, eux, assujettis au système juridique civil et pénal israélien. Aucun enfant israélien n'est au contact du système des tribunaux militaires. En revanche, chaque année, environ 700 enfants palestiniens vivant en Cisjordanie sont arrêtés par les forces israéliennes et poursuivis devant le système de détention militaire israélien. La majorité des enfants palestiniens détenus sont accusés de jets de pierres, et trois enfants sur quatre subissent des violences physiques au cours de leur arrestation, de leur transfèrement ou de leurs interrogatoires.

Les enfants rapportent que les interrogateurs israéliens abusent de leur position, recourent aux menaces et à la détention à l'isolement pour leur extorquer des aveux et, dans l'immense majorité des cas, les autorités israéliennes spolient les enfants de leur droit

à un avocat et ne les informent pas de manière précise de leurs droits durant les interrogatoires. La détention militaire en Israël expose les enfants palestiniens à des violences physiques et psychologiques et les empêche de jouir des droits qui sont inscrits dans la Convention relative aux droits de l'enfant en interrompant leur scolarité, en contribuant à des problèmes de santé mentale et en mettant de très nombreuses familles en proie à des difficultés.

En théorie, s'agissant des enfants palestiniens de Jérusalem-Est, la loi israélienne sur la protection des mineurs accorde aux délinquants mineurs des garanties et protections spécifiques durant leur arrestation, leur transfèrement, leurs interrogatoires et leurs comparutions devant la cour. Toutefois, une application discriminatoire de la loi prive les enfants palestiniens en Cisjordanie de leurs droits durant les processus d'arrestation et d'interrogation. Pour les enfants palestiniens à Jérusalem-Est, les exceptions sont devenues la règle. Les normes internationales de la justice des mineurs, qu'Israël s'est obligé à respecter en signant la Convention relatives aux droits de l'enfant en 1991, prévoient qu'un enfant ne peut être privé de liberté qu'en dernier recours et instaurent des interdictions universelles en matière de violence et de torture physique, entre autres protections. En dépit de ces obligations, les autorités israéliennes persistent à ne pas tenir compte du droit international, qu'elles ne respectent donc pas.

Un nombre croissant d'enfants palestiniens et leurs familles vivent dans des villages et des villes bordés par des communautés de colons israéliens en pleine expansion et souvent violentes. Les sociétés de sécurité privées, forces de police et soldats israéliens positionnés dans toute la Cisjordanie protègent les communautés de colons aux dépens des civils palestiniens. Dans cet environnement hyper militarisé, les enfants palestiniens se heurtent à une violence physique disproportionnée, à un accès restreint à l'éducation et à des traumatismes psychologiques.

La communauté internationale échoue souvent à prendre des mesures concrètes qui remettraient en question l'impunité dont bénéficient les soldats et policiers israéliens dans le cas de violences à l'encontre des enfants palestiniens. Cela revient à donner aux forces israéliennes l'autorisation tacite de continuer à perpétrer en toute impunité de graves violations contre les enfants. Au lieu de grandir sur fond de règlement négocié qui serait ancré dans la loi et dans les principes

universels des droits de l'homme, de la justice et du respect de la dignité humaine, les jeunes Palestiniens ont vu leur avenir anéanti et étouffé par une discrimination systémique, une expansion permanente des colonies de peuplement et une occupation militaire prolongée. Compte tenu de l'incapacité à mettre fin à l'impunité ou à exiger une vision de l'avenir qui intègre un cadre fondé sur les droits et respectueux des principes des droits de l'homme, de la non-discrimination et de l'égalité, ainsi que de la dignité humaine, il est inévitable qu'une population incroyablement jeune devienne de plus en plus vulnérable.

Face à des tensions de plus en plus fortes sur fond d'escalade de la violence, il est manifeste que le statu quo n'est pas tenable. Il est urgent de rendre la justice et d'établir les responsabilités. À l'occasion de la présente Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, j'implore le Comité de redoubler d'efforts pour promouvoir la solidarité et de prendre des mesures concrètes pour répondre aux appels lancés par la société civile palestinienne afin de mettre fin à l'impunité systémique et à l'occupation militaire persistante du peuple palestinien par Israël.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je remercie M. Parker de sa déclaration édifiante.

Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier toutes les organisations de la société civile qui se consacrent à la question de Palestine, dans le monde entier, du travail qu'elles accomplissent à l'appui du peuple palestinien et par solidarité avec lui. Je remercie une nouvelle fois M. Parker de sa participation et de ses observations très importantes.

J'ai maintenant l'honneur d'annoncer que le Comité a reçu des messages de soutien et de solidarité de la part d'un grand nombre de chefs d'État et de gouvernement, de ministres des affaires étrangères, de gouvernements et d'organisations. À cet égard, je voudrais lire la liste des hauts responsables qui les ont envoyés, dans l'ordre dans lequel ils ont été reçus.

Nous avons reçu des messages des chefs d'État suivants : le Président de la République d'Indonésie, le Président de la République populaire de Chine, le Président de la République démocratique populaire lao, le Président de la République socialiste démocratique de Sri Lanka, le Président de la République socialiste du Viet Nam, le Président de la République islamique d'Afghanistan, S. M. le Roi du Royaume hachémite de Jordanie, le Président de la République arabe d'Égypte,

le Président de la République du Sénégal, le Président de la République islamique d'Iran, le Président de la République du Nicaragua, S. A. le Président des Émirats arabes unis, la Présidente de la République argentine, S. M. le Sultan du Brunéi-Darussalam, le Président de la République de Turquie, le Président de la Fédération de Russie, le Président de la République des Maldives, le Président de la République de Madagascar, S. M. le Roi du Maroc et S. M. le Roi de Bahreïn.

Nous avons reçu des messages des chefs de gouvernement suivants : le Premier Ministre du Royaume de Thaïlande, le Premier Ministre de la République de l'Inde, le Premier Ministre de la Malaisie et le Président du Conseil des ministres de la République libanaise.

Le Comité a également reçu des messages des ministres des affaires étrangères suivants : le Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, le Ministre des affaires étrangères du Japon, le Ministre des affaires étrangères du Royaume d'Arabie saoudite et le Ministre des affaires étrangères de la République du Kazakhstan.

Nous avons reçu des messages des gouvernements suivants : le Gouvernement de la République tunisienne, le Gouvernement du Sultanat d'Oman, le Gouvernement de la République du Ghana et le Gouvernement de la République fédérative du Brésil.

Enfin, le Comité a également reçu un message de l'Union européenne, organisation intergouvernementale, et de la part de Presbyterian Church, organisation de la société civile des États-Unis d'Amérique.

Tous les messages de solidarité reçus seront publiés sur le site Web consacré à la question de Palestine, qui est mis à jour par la Division des droits palestiniens.

Au nom du Comité, je tiens à exprimer notre sincère reconnaissance aux chefs d'État et de gouvernement, aux ministres des affaires étrangères, aux gouvernements et aux organisations que je viens de citer, ainsi qu'à tous les participants, pour les efforts persistants qu'ils déploient en vue de parvenir à un règlement juste, global et durable de la question de Palestine, et pour leur soutien constant aux activités dont le Comité a été chargé.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont contribué à la tenue de la présente séance, en particulier les membres du personnel de la Division des droits des Palestiniens, du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, du Département de l'information, du

Bureau des services centraux d'appui, les interprètes et tous ceux qui ont œuvré dans les coulisses.

À 15 heures. L'Assemblée générale ouvrira son débat sur la question de Palestine, au cours duquel je présenterai les projets de résolution A/70/L.10, A/70/L.11, A/70/L.12 et A/70/L.13 au titre de ce point de l'ordre du jour, et le Rapporteur du Comité, l'Ambassadeur Grima, présentera le rapport du Comité (A/70/35). Nous engageons vivement les délégations à y assister et à appuyer l'adoption des projets de résolution.

J'aimerais aussi inviter les représentants ce soir à l'inauguration d'une exposition photographique intitulée « Enfants palestiniens : surmonter les tragédies avec espoir, rêves, résilience et dignité ». L'inauguration aura lieu à 18 heures dans la partie incurvée de la salle des pas perdus du bâtiment de l'Assemblée générale, et sera suivie d'une réception. Je compte sur la présence de tout le monde ce soir.

La séance est levée à midi.